

La LDH veut interdire les crèches mais pas la nuit du Ramadan à la Mairie de Paris parce que "festif"

écrit par Christine Tasin | 7 janvier 2017

Crèche en mairie : « Une question de principes fondamentaux »

Justice | La présidente de la LDH explique ses recours.

En tant que présidente de la Ligue française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen, c'est elle qui a déposé deux recours devant le tribunal administratif afin de faire démonter la crèche installée en mairie. Entretien avec Françoise Dumont, qui explique les raisons de la plainte.

Pourquoi avoir attaqué la mairie de Beaucaire sur la crèche municipale ?

On l'a pratiquement fait systématiquement, un peu comme pour les arrêtés municipaux sur le burkini. Ça nous semble être une atteinte à la laïcité quand on en rajoute sur les racines chrétiennes de la France. On n'a rien contre les crèches en elles-mêmes.

Quel rapport établissez-vous avec la défense des droits de l'homme ?

Je pense que ça a quelque chose à voir avec la liberté de conscience. Dans un bâtiment public, la liberté de conscience de chacun doit être respectée. On n'est pas pour que la solution soit une pièce pour les catholiques, une autre pour les musulmans, une autre pour les juifs, etc.

« Les tribunaux administratifs ne parlent pas d'une seule voix »

Que vous inspire la décision du tribunal administratif de Nîmes ? Vous y attendiez-vous ?



■ Françoise Dumont est présidente de la LDH depuis mai 2015.

Photo A. D.

Les tribunaux administratifs ont à chaque fois une interprétation extrêmement différente. On y a aussi été confrontés sur le burkini. Ils ne parlent pas d'une seule voix. La décision du Conseil d'État est un peu plus souple. La différence entre culturel et cultureel laisse la porte ouverte à des ambiguïtés. La décision du tribunal de Béziers, par exemple, est dure à comprendre : on y dit que la crèche fait référence à tel verset de la bible tout en expliquant qu'elle est culturelle. Donc on s'attendait plus ou moins à ce type de décision. On sait que la bataille n'est pas facile.

Mais parfois on gagne, comme ça avait été le cas sur le burkini.

N'avez-vous pas eu le sentiment de vous faire piéger sur cette question ? De donner un coup de projecteur à une affaire qui ne le mériterait pas ? En clair, d'avoir été instrumentalisé ?

Le piège, c'est un peu l'éternel problème. Et en même temps, on ne peut pas laisser passer ça. On n'est pas dupes, on essaie de ne pas faire de communiqué de presse à chaque sortie tonitruante du Front national. Mais il y a quand même une question de principes fondamentaux qui est en jeu.

« On continuera sans doute »

Comprenez-vous le reproche qui vous est fait par une partie de la droite de ne pas dénoncer avec la même virulence la Nuit du ramadan qu'organise la mairie de Paris ?

Nous ne sommes pas intervenus sur la question car la manifestation revêt un côté festif. Mais ce n'est sans doute pas ce qu'il y a de plus judicieux à faire de la part de la mairie de Paris. En revanche, une crèche de la Nativité, c'est extrêmement marqué religieusement.

Si elle est installée, pensez-vous attaquer à nouveau la crèche devant le tribunal administratif l'année prochaine ?

On continuera sans doute.

Propos recueillis par FRANÇOIS DESMEURES
fdesmeures@midilibre.com

Les enflures ça ose tout.

Il faut lire les explications alambiquées de Françoise Dumont, qui préside la LDH et a l'air aussi tordue que mon grand ami [Tubiana](#) sur l'interdiction des crèches en Mairie qu'elle voudrait généraliser sur tout le territoire et savourer le passage concernant la soirée ramadan à la Mairie de Paris.

Crèche en mairie : « Une question de principes fondamentaux »

Justice | La présidente de la LDH explique ses recours.

En tant que présidente de la Ligue française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen, c'est elle qui a déposé deux recours devant le tribunal administratif afin de faire démonter la crèche installée en mairie. Entretien avec Françoise Dumont, qui explique les raisons de la plainte.

Pourquoi avoir attaqué la mairie de Beaucaire sur la crèche municipale ?

On l'a pratiquement fait systématiquement, un peu comme pour les arrêtés municipaux sur le burkini. Ça nous semble être une atteinte à la laïcité quand on en rajoute sur les racines chrétiennes de la France. On n'a rien contre les crèches en elles-mêmes.

Quel rapport établissez-vous avec la défense des droits de l'homme ?

Je pense que ça a quelque chose à voir avec la liberté de conscience. Dans un bâtiment public, la liberté de conscience de chacun doit être respectée. On n'est pas pour que la solution soit une pièce pour les catholiques, une autre pour les musulmans, une autre pour les juifs, etc.

« Les tribunaux administratifs ne parlent pas d'une seule voix »

Que vous inspire la décision du tribunal administratif de Nîmes ? Vous y attendiez-vous ?



■ Françoise Dumont est présidente de la LDH depuis mai 2015. Photo A. D.

Les tribunaux administratifs ont à chaque fois une interprétation extrêmement différente. On y a aussi été confrontés sur le burkini. Ils ne parlent pas d'une seule voix. La décision du Conseil d'État est un peu plus souple. La différence entre culturel et culturel laisse la porte ouverte à des ambiguïtés. La décision du tribunal de Béziers, par exemple, est dure à comprendre : on y dit que la crèche fait référence à tel verset de la bible tout en expliquant qu'elle est culturelle. Donc on s'attendait plus ou moins à ce type de décision. On sait que la bataille n'est pas facile.

Mais parfois on gagne, comme ça avait été le cas sur le burkini.

N'avez-vous pas eu le sentiment de vous faire piéger sur cette question ? De donner un coup de projecteur à une affaire qui ne le mériterait pas ? En clair, d'avoir été instrumentalisé ?

Le piège, c'est un peu l'éternel problème. Et en même temps, on ne peut pas laisser passer ça. On n'est pas dupes, on essaie de ne pas faire de communiqué de presse à chaque sortie tonitruante du Front national. Mais il y a quand même une question de principes fondamentaux qui est en jeu.

« On continuera sans doute »

Comprenez-vous le reproche qui vous est fait par une partie de la droite de ne pas dénoncer avec la même virulence la Nuit du ramadan qu'organise la mairie de Paris ?

Nous ne sommes pas intervenus sur la question car la manifestation revêt un côté festif. Mais ce n'est sans doute pas ce qu'il y a de plus judicieux à faire de la part de la mairie de Paris. En revanche, une crèche de la Nativité, c'est extrêmement marqué religieusement.

Si elle est installée, pensez-vous attaquer à nouveau la crèche devant le tribunal administratif l'année prochaine ?

On continuera sans doute.

Propos recueillis par
FRANÇOIS DESMEURES
fdesmeures@midilibre.com

[Source de l'interview](#)

Bon sang, mais c'est bien sûr...

Messieurs Ménard et Sanchez, c'est simple comme bonjour :

Fêtez la naissance de Jésus avec un grand pince-fesses dans vos Mairies, et la crèche sera applaudie par la LDH comme par les Libres penseurs.

Il suffit, le premier jour de l'Avent, d'installer la crèche vide et d'en faire une fête, avec musique, petits plats... Ensuite chaque jour vous pourrez ajouter un personnage à la crèche, jusqu'à l'enfant Jésus le 25. Si ça ce n'est pas festif, alors...

Faites venir Les Petits Chanteurs à la Croix de bois pour chanter *Minuit Chrétiens* à la Mairie et la crèche sera applaudie par la LDH comme par les Libres penseurs. Si ça ce n'est pas festif, alors...

Offrez la dégustation des 13 desserts de Noël et la crèche sera applaudie par la LDH comme par les Libres penseurs. Si ça ce n'est pas festif, alors...

J'ai bien compris Madame Dumont ? La crèche c'est cultuel et donc interdit mais le ramadan c'est culturel et donc encouragé ?

Bref, à la LDH on continue, envers et contre tout, à prendre le contribuable et le patriote français pour un con.

Ils en ont le droit. Mais que des procureurs puissent suivre leurs signalements et instruire leurs plaintes, et des juges leur donner raison, ça ça dépasse l'entendement. Ça on ne peut pas le pardonner.